

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION - SERVICE sur la commune principale de l'AIOT 3 Rue Saint Charles 08130 Attigny.**

**La référence de votre dossier est A-2-8S1JO2QAG et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 12/12/2022 à 10h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- 
- 

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration du bénéfice des droits acquis**

Numéro d'AIOT : **0100009730**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **81090171000014**

Raison sociale **CAMJ DISTRI**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**3 RUE SAINT CHARLES**

**ATTIGNY**

**08130 ATTIGNY**

### Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

## Référent

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Fonction : [REDACTED]

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : [REDACTED]

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION - SERVICE**

Description des activités :

**COMMERCE ALIMENTAIRE ET VENTE DE CARBURANT**

#### Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **3 Rue Saint Charles 08130 Attigny**

X : 814299

Y : 6932196

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale                | Régime | Précisions |
|----------|--------|-----------------------|--------------------------------|--------|------------|
| 1435     | 2      | Stations service      | Volume annuel distribué 500 m3 | DC     |            |

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

## 6 - Mode d'exploitation

### Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## 7 - Pièces justificatives

**Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.**